

# le peuple breton



Aujourd'hui, être libre c'est être informé

N° 244/245 - 8 F  
MAI 1984

**COETQUIDAN**

**BEIGNON**

**CONTRE**

**L'ARMÉE**

**SOUPE POPULAIRE**

**LES NOUVEAUX PAUVRES**



Photo Louis Blanes

M 2331 - 244/245 - 8,00 F

**LE SUCCÈS DES ÉCOLES EN GALLOIS**

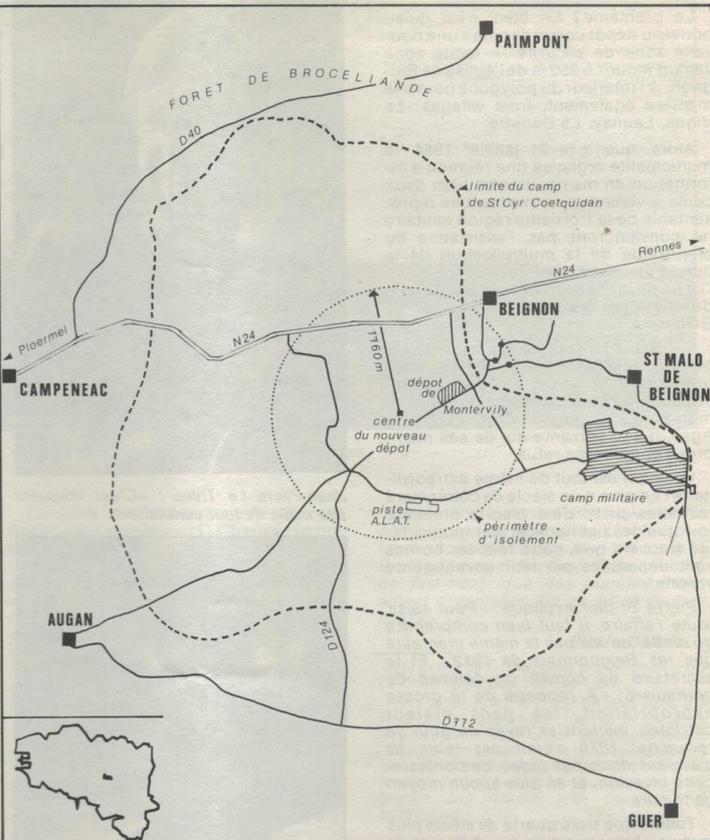
UN JOUR  
A ... BEIGNON

# QUAND LA GRANDE MUETTE DEPASSE LES BORNES

Si l'on vous dit qu'il existe le projet d'installation d'un « dépôt régional de munitions » sur la commune de Beignon, la nouvelle ne vous fera sans doute pas sauter... au plafond — ce bourg de six cents habitants n'étant pas connu outre mesure. Mais si l'on ajoute « Saint-Cyr » et, dans la foulée « Coëtquidan », la localisation se fait à vitesse grand « V », n'est-ce pas ?

Dans son bureau aux rayons de bibliothèque muraux abondamment garnis, Pierre Bridier, son histoire (dactylographiée) de Beignon ouverte sur une vieille table de bois ronde, nous raconte l'arrivée de l'armée dans la région.

Elle ne date pas d'hier : cent onze ans, ça fait un bail. C'est d'ailleurs d'un bail qu'il s'agit. Il est signé entre la commune et la Grande Muette le 6 juillet 1873, et



Les trois points au sud de Beignon symbolisent les trois villages qui seraient à l'intérieur du nouveau périmètre d'isolement.

ratifie la création d'un champ de tir. Une quarantaine d'années plus tard, en 1912, ça déménage sec pour Campénéac, Augan, Saint-Malo de Beignon. « Mais c'est Beignon qui subit la plus forte expropriation », dit Pierre Bridier. « Elle perd au profit de l'armée les deux tiers de sa superficie, passant de 2458 à 787 ha. Sa population passe de 1500 à 800 habitants. Des chapelles (Sainte-Reine, Saint-Mathurin, Saint-Méen) seront détruites. Des calvaires serviront à empierrer des chemins. Ce sont les meilleures terres agricoles qui disparaissent. Quant au chemin de fer départemental qui devait relier Rennes à Ploërmel en passant à Beignon, il y est stoppé, d'où un grave préjudice pour le développement économique de la commune ».

## Igloo, igloo, igloo...

Aujourd'hui, ce qui est devenu le Camp de Saint-Cyr-Coëtquidan s'étend sur 5000 ha à une dizaine de kilomètres à l'est de Ploërmel, de part et d'autre de la N24 (voir carte). Sur le Camp (ici, cette seule appellation suffit à le désigner), on trouve de tout. Des écoles, l'École Spéciale Militaire (Saint-Cyr), l'École Militaire Interarmes, l'École

Administrative. Et dans le désordre : un lycée, un terrain de foot, des habitations (une véritable cité), des champs de tir et, non pas un raton-laveur mais un dépôt de munitions, sis à Montervily.

C'est celui-ci qui fait bouger le pays depuis quelques mois. Car la troisième région militaire a le projet d'augmenter le tonnage des munitions actuellement entreposées. De six cent tonnes on grimperait allègrement à 2 200 tonnes (dont 240 tonnes d'explosifs) qui seraient réparties dans quatorze igloos enterrés. On appellerait le tout : « dépôt régional de munitions ».

« Régional », parce que ce surplus proviendrait de deux autres dépôts militaires : celui de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (sud de Saint-Malo) et celui de Saint-Avé (nord de Vannes). A noter que la demande de Saint-Avé de supprimer son dépôt date de 1977.

## Le temps des patriotes

C'est aussi à cette date que le ministère de la Défense approuve le principe du dépôt régional (1). Il faudra attendre six ans, c'est-à-dire décembre 1983, pour que la municipalité de Beignon soit prévenue.

Le problème? Eh bien, c'est qu'au nouveau dépôt correspondrait une nouvelle zone de sécurité — ladite zone venant mourir à 250 m de l'église de Beignon. A l'intérieur du polygone nouvelle manière également, trois villages: La Vigne, Launay, La Daoutte.

Alors, quand le 21 janvier 1984, la municipalité organise une réunion d'information en mairie, ils sont bien deux cents à venir aux nouvelles. Les représentants de la troisième région militaire ne convaincront pas l'assistance du bien-fondé de la multiplication de la puissance explosive locale, puisqu'à l'issue de la séance, est créé un « Comité de défense de la commune de Beignon ».

Il n'est pas tout seul: la veille, le conseil municipal beignonnais s'est prononcé pour « le refus tel qu'il est présenté, du projet d'extension du dépôt de munitions ». Quant au « Club du Nouvel Age », il voit soixante-dix de ses membres adhérer à ce refus.

Voilà qui est tout de même extraordinaire! En plus d'un siècle de cotoiement militaires/civils, c'est bien la première fois que des habitants et leur municipalité trouvent que, cette fois, les bornes sont dépassées par leur envahissante voisine.

Pierre Bridier explique: « Pour saisir toute l'affaire, il faut bien comprendre qu'en 84, on n'a pas la même mentalité que les Beignonnais de 1912 ». Et le secrétaire du comité de défense de poursuivre: « A l'époque de la grosse expropriation, les gens étaient patriotes, militaristes (avec un goût de revanche: 1870 n'était pas loin). Ils n'avaient donc pas l'idée de contester cette invasion, et en plus aucun moyen de le faire ».

Tandis que trois quarts de siècle plus tard, le contexte est un peu différent. Et même pas mal: l'armée française n'est plus glorieuse, et son utilisation de la superficie bretonne pour ses manœuvres (tout sauf ouvrières!) a fini par en écœurer plus d'un. Ici, en plein milieu des terres, à deux pas de Paimpont, des gens en ayant cette attitude de rejet inhabituelle, ont totalement surpris le ministère de la Défense, les officiers supérieurs de la troisième région (les Ecoles ne sont pas concernées dans ce cas précis) et la Préfecture du Morbihan (2).

### Pas anti-militariste

Alors, à Beignon, c'est la révolution? Non pas. Le refus est poli et, ce qui gêne bien l'armée, on ne peut pas le taxer d'anti-militariste, car il ne l'est pas. Bien qu'ayant les coudées plus franches que la mairie, le Comité de défense entend en effet rester dans la légalité et se battre avant tout sur le plan juridique. Aie, donc...

Les questions posées sont de plusieurs ordres: est-il légal, d'abord, que le nouveau périmètre de sécurité militaire empiète sur le domaine public à un point tel que des villages et ses habi-

PHOTOS LOUIS BLONCE



Jean-Pierre Le Thiec : « C'est vraiment pas malin de tout centraliser ».



Pierre Bridier : du tort immédiat au tort à long terme.

tants y soient inclus? Ce serait une première: ça n'était pas le cas jusqu'à présent (seules des terres étaient concernées).

Est-il ensuite légal de déclasser la D.124 longeant le nouveau dépôt? L'armée pourrait la fermer à volonté, avec les conséquences pour la circulation des civils que l'on connaît ailleurs et même ici avec les fermetures épisodiques de la N.24.

Est-il d'autre part légal d'hypothéquer, par l'extension d'une zone militaire, les transactions immobilières qui y avaient lieu? Explication fournie par un membre du Comité: « J'ai rencontré un militaire qui hésitait à faire construire dans un des villages. Maintenant que la zone les recouvre, il a décidé: il ira bâtir ailleurs... Cette dévaluation des terrains a donc toutes les apparences d'un impôt supplémentaire communal! Sans compter qu'à l'intérieur de ce périmètre, les permis de construire seront délivrés par les autorités militaires ».

Est-il enfin légal de faire courir des risques à la population environnante? Car si, selon les officiers supérieurs présentant le projet, on n'a jamais vu en France un dépôt de munitions sauter, il

n'empêche qu'il s'est toujours trouvé des exceptions pour confirmer les règles.

### Et Brocéliande?

Jean-Pierre Le Thiec, président du Comité de Défense, me dira: « Cette idée de dépôt régional est tout sauf heureuse: c'est vraiment pas malin de tout centraliser. Et pourquoi si près des habitations? Le Camp est suffisamment vaste pour accueillir ce dépôt, dans des conditions de sécurité acceptables ».

A cet argument, il est répondu que seul un champ de tir pourrait remplir cet office. Ce qui poserait, pour les militaires cette fois, des problèmes du même ordre: s'exercer au tir à deux pas d'un dépôt de munitions, là encore, bonjour les dégâts.

Pour donner toute la dimension (c'est le cas de le dire) du problème, ajoutons que, de l'aveu même de certains officiers du Camp, celui-ci est désormais trop petit pour les tirs d'engins actuels qui demandent une portée de plus en plus grande. Commentaire de Pierre Bridier: « Tout ça est inquiétant! Car là, c'est la forêt de Brocéliande qui est directement visée: en effet, où croyez-vous que le champ de tir aux dimensions idéales irait s'installer? » Pour le secrétaire du Comité: « Indépendamment du problème immédiat, qui est le tort causé à Beignon, il y a, à longue échéance la menace sur Brocéliande, ce qui entrerait d'ailleurs dans la logique de grignotage de l'armée depuis un siècle ».

### Vous avez dit « accointances? »

Le Comité de défense (composé de façon hétéroclite: ça va de l'architecte au représentant de commerce en retraite, en passant par l'agriculteur, l'enseignant ou l'ouvrier imprimeur — à noter que quatre conseillers municipaux sur quinze en font partie), est-il représentatif de l'opinion de la population beignonnaise? Difficile à dire: s'il existe des soutiens tant de civils travaillant au Camp que de militaires, ils demeurent verbaux — protection de l'emploi et obligation de réserve... obligent.

D'autre part, la (vieuse) coexistence entre civils et militaires, si elle n'a pas abouti à une intégration des seconds dans la vie des premiers (à Bellevue, l'armée dispose de tout le nécessaire pour vivre en quasi-autarcie) ne s'en est pas moins traduite par certains échanges. Jean-Pierre Le Thiec les appelle du joli mot d'accointances: « Il y a d'abord celles qui sont amicales. Par exemple, le terrain de foot de Beignon se trouve sur le Camp et est propriété militaire. La commune, par le moyen d'un bail, peut l'utiliser — mais l'armée a son propre terrain! Ensuite, les chasseurs qui ont obtenu le droit de faire le coup de feu sur les terres du Camp ne sont pas précisément opposés aux militaires. En fait, il existe tout un tas de petits services. Le petit supermarché qui va être prochainement construit, eh bien les travaux de terrassement seront assurés par l'armée qui par ailleurs



Le dépôt actuel de Montervily. Les munitions du «dépôt régional» seraient, elles, enterrées.

recupérera la terre utilisée. On peut dire qu'à Beignon, c'est un réflexe que de faire appel à l'armée».

Le président du Comité poursuit: «Il y a ensuite les accointances économiques. Elles concernent les gens qui ont un emploi au Camp, ceux qui font commerce avec l'armée en général, etc...».

#### Facteur aggravant

A propos de commerce, on ne peut pas dire que de ce point de vue, la prospérité règne à Beignon. Une balade commentée en compagnie de Guy Pierin (qui tient crêperie sur les berges de l'Aff), si elle est agrémentée par la vue de ces grandes maisons (dont beaucoup en ruine) au splendide schiste violet, démontre en effet la difficulté à tenir boutique dans ce bourg très passager (la N.24 Lorient-Rennes la traverse) mais où l'on ne s'arrête pas. Les pancartes «A vendre» sont plusieurs. La boulangerie et l'alimentation-boucherie-charcuterie sont fermées. Un horizon qui devrait se déboucher un peu à l'été quand commenceront les travaux d'un petit supermarché.

Ce n'est donc pas la prospérité. Dire que l'existence du Camp est seule responsable de l'absence du développement économique de Beignon serait par trop simpliste. Nous sommes en Bretagne centrale et il n'est un secret pour personne que beaucoup de ces bourgs (et villes) situés en cet intérieur des terres ont commencé à dépérir depuis le début du siècle — camps militaires ou pas.

Pierre Bridier a cependant ce commentaire personnel: «La responsabilité de l'armée dans ce domaine est tout de même largement entamée! C'est bien elle qui a provoqué l'hémorragie de population en 1912. Depuis, la commune ne s'en est jamais remise démographiquement, et la présence militaire permanente qui a suivi a été un facteur aggravant, économiquement parlant».

La suite des événements? Un peu floue: dans une lettre (1) Charles Henu assure que sa décision définitive quant à l'installation du «dépôt régional de munitions» n'est pas encore arrêtée: «Il va de soi que je veillerai personnellement à ce que la sécurité optimum soit garantie pour apaiser les inquiétudes qu'ont pu éprouver à l'annonce du projet, les habitants de la commune de Beignon», conclut prudemment le ministre de la Défense.

Pour le président du Comité de défense: «Il est probable que la décision sera prise au niveau politique, et non au niveau de la troisième région militaire qui attend les ordres. En attendant, les militaires ont deux peurs. L'une, que les

mouvements autonomistes noyantent le comité pour le récupérer. L'autre, que nous recevions un soutien de toute la Bretagne (on a des projets de concert, de fest-noz), que des manifestations soient organisées. De ça, ils ne veulent pas!».

Pierre Gallais.

(1) Lettre de C. Henu au député Jean-Yves Le Drian datée du 21 février 1984.

(2) Exclue du lot: la D.D.E. En effet, dans une lettre du 15 septembre 1983 à la troisième Région militaire, la Direction départementale de l'Équipement demande que la nouvelle zone de sécurité «n'empiète pas sur la partie civile du territoire communal, ou tout au moins ne s'approche pas d'aussi près de la partie agglomérée».

